

- ◆ Les élus des Listes « *Coopérations – Collégialité – Réussites* » soutenues par le SNESUP-FSU, SLR et le SNCS
- ◆ Les élus des Listes « *SNASUB-FSU* » et sympathisants
- ◆ Les élus des Listes « *SNPREES-FO* »

Université PARIS 12

Élections des Conseils

Créteil, le 21 février 2008

Adresse à l'ensemble des collègues

Cher.e.s Collègues,

Les résultats des élections aux trois conseils de notre Université sont officiellement connus depuis le 19 février 2008. Au Conseil d'Administration, les listes soutenues par la FSU dans les collèges des enseignants passent de 4 élus sur 26 à 7 élus sur 14 ; avec les élus IATOS, cela fait 8 élus FSU sur les 17 élus. Sur l'ensemble des 3 conseils, on compte 26 élus FSU sur les 69 élus du personnel¹, contre 16 sur 86 dans les conseils sortants² : une avancée spectaculaire !

Merci aux électeurs qui nous ont fait confiance !

Ces résultats traduisent un rejet massif de la politique gouvernementale, en particulier à l'Université à travers sa loi dite « *Libertés et Responsabilités des Universités* » (LRU), rejet qui s'est également manifesté dans d'autres universités (Aix-Marseille 2, Dijon, Le Mans, Paris 4, Paris 6, Paris 13, Marne-la-Vallée, ...). C'est aussi un désaveu vis-à-vis de l'anticipation zélée dont a fait preuve notre actuelle direction.

Notre plateforme exprimait clairement nos positions à l'égard de cette loi de soumission. Les résultats du scrutin nous invitent donc désormais à tout faire pour en conjurer les effets pernicieux dans son application à l'Université Paris 12.

Cette nouvelle situation confère aux élus que nous sommes de lourdes responsabilités. Nous sommes prêts à les assumer pleinement. Aucun électeur ne pourrait comprendre que les résultats du vote ne se traduisent pas, dans les faits, par une modification substantielle des manières de fonctionner collectivement à Paris 12.

Il convient donc dès à présent d'ouvrir la réflexion sur une gouvernance démocratique et transparente de l'université : rôles respectifs du CA et de l'équipe de direction, liens avec le CEVU, le CS, les instances de Composantes ou de Départements, les Équipes Pédagogiques et les Unités de Recherche. Cette gouvernance collégiale doit désormais associer chacun, Étudiant, BIATOSS, Enseignant - Chercheur ou Enseignant, aux décisions essentielles.

La première tâche sera de doter notre Université, comme le préconise notre plateforme, d'une solide Charte démocratique portant en premier lieu sur « **les modes de décision, et les prérogatives des Conseils et du Président** ».

¹ Les listes FO et UNSA (IATOS) ont chacune 1 siège au CEVU ; siège CA attribué à l'UNSA (tirage au sort).

² Avec un doublement (11 à 22) du nombre des élus des listes SNESUP – SLR – SNCS.

La loi LRU vise aussi à bouleverser les statuts des personnels. Nous nous opposerons à leur précarisation. La Charte doit donc porter sur la façon de traiter les questions relatives à la gestion des carrières, notamment celles des enseignants – chercheurs et enseignants (statuts, services, évaluation, rôle, mode de désignation et fonctionnement des comités de sélection, ...): « **modes de recrutements [sans veto], comités de sélection [forme de désignation par les pairs ; avis rendu sous forme de classement de candidats]** ».

La seconde tâche concerne la nécessaire reprise du débat, de manière ouverte et transparente, sur les deux grands chantiers que sont la construction du PRES et l'élaboration du Projet d'Établissement, incluant la négociation du Contrat Quadriennal 2009 – 2012. Sur ces derniers points, le déficit d'information doit être aussitôt corrigé : rien sur l'intranet depuis mai 2007. Nous concevons la requalification du PRES sur une base coopérative.

Nos objectifs sont :

- De privilégier l'intérêt général, particulièrement celui des étudiants qui font confiance à notre Université.
- De répondre aux attentes de la société française vis-à-vis de son enseignement supérieur.
- D'encourager la recherche, domaine particulièrement malmené au niveau national, et de veiller à l'implication de ses acteurs dans des équipes et des projets scientifiques sur le long terme.

Nous sommes conscients que l'Université Paris 12 est particulièrement mal dotée et partagée, avec d'autres, le triste privilège d'être représentative de la misère de l'Enseignement Supérieur en France. Nous nous battons donc pour obtenir les moyens de donner toutes leurs chances à nos étudiants et à nos équipes. Notre priorité est d'obtenir la prise en compte de nos besoins élémentaires par les dotations de l'Etat.

Ce vote sanction appelle nos élus à s'engager totalement pour le transformer en un vote d'espoir.

Nous ferons tout ce qui sera en notre pouvoir, en liaison avec celles et ceux qui partagent ces objectifs, pour être à la hauteur du défi qu'il nous impose.

Dans la suite logique des résultats de l'élection des Conseils de l'UPVM,

- face à la position zélée de l'actuelle direction vis-à-vis des mesures « LRU »
- sur la base de notre plateforme, pour la défense du service public

nous présentons³ une candidature alternative à la Présidence de l'Université autour de l'équipe constituée de Catherine Deville Cavellin⁴, Marc Amfreville⁵ et Patrice Gaubert⁶ nouveaux élus de rang A.



³ Cf. les dispositions de la Loi (Article 43 notamment) et les statuts de l'Université (Article 23).

⁴ Sciences et Technologie, élue au CA

⁵ Lettres et Sciences Humaines, élu au CS

⁶ Sciences Économiques et Gestion, élu au CEVU